

# Arras

## Communauté Urbaine



### BUDGETS PRIMITIFS

EXERCICE 2018

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent rapport synthétise les éléments fournis pour l'ensemble des budgets dans le document comptable officiel.

#### **Budgets concernés – budget principal et 8 budgets annexes:**

- Budget bâtiment
- Budget ZAC
- Budget Quartiers Vauban
- Budget Transport
- Budget Centre Balnéoludique
- Budget Ordures Ménagères
- Budget Assainissement
- Budget Eau

## **PREAMBULE :**

La construction budgétaire 2018 intègre les différents paramètres suivants :

### **CEUX LIES AU CONTEXTE :**

#### ➤ Contexte endogène :

- La prise de compétence obligatoire GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- Le transfert de charges inhérent au transfert de la compétence « accueil et informations de visiteurs et coordination des acteurs locaux du tourisme » qui a été évalué lors de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) réunie en date du 30 novembre 2017.
- le transfert de la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz ». A noter que les incidences financières relatives au transfert de cette compétence seront introduites après la réunion de la CLETC à intervenir en 2018.

#### ➤ Contexte exogène :

- La détermination d'une évolution tendancielle des dépenses réelles de fonctionnement fixée à 1,2%, inflation comprise, sur le seul budget principal et à périmètre constant. Une évolution qui devra être observée de compte administratif à compte administratif.
- L'introduction de la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) dans les variables d'ajustement, ayant eu pour effet une minoration de cette dernière estimée à - 10%.
- La suppression de la compensation au titre de la DUCSTP (Dotation unifiée des compensations spécifiques à la taxe professionnelle) qui regroupait les anciens dispositifs de compensation de la taxe professionnelle avant 2010.
- La suppression progressive de la TH, neutre financièrement pour la collectivité puisque correspondant à un dégrèvement. C'est donc l'Etat qui prendra à sa charge le coût de cette mesure.
- Le maintien de l'enveloppe FPIC pour 2017 à 1 milliard d'euros et ce de manière pérenne.
- Sur la fiscalité des ménages, des entreprises et de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) :
  - revalorisation des bases cadastrales basée sur l'évolution des prix à la consommation : + 1.012 (+1,2%). Exceptionnellement, pour 2018 les valeurs locatives des locaux professionnels ayant été concernés par la réforme de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels se voient appliquer le même coefficient de revalorisation.
  - évolution naturelle des bases fiscales estimée à +0.4% pour les bases ménages et à +1% pour les bases entreprises (CFE)

### **CEUX LIES A NOS OBJECTIFS :**

- Contenir les dépenses de fonctionnement avec comme objectif un budget constant par rapport au BP 2017 (à périmètre constant).
- Une DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) reconduite à son niveau 2017
- Une enveloppe de subvention aux associations constante par rapport à 2017.
- Pas de hausse de taux sur la fiscalité des ménages en 2018
- Pas de hausse du taux sur la fiscalité entreprises en 2018
- Pas de hausse du taux de la TEOM en 2018
- Légère évolution du taux de VT à compter du 01/01/2018 : +0,05% (le taux passe donc de 0,90% à 0.95%)
- Aucune augmentation de la surtaxe assainissement et eau
- Maintenir la capacité de désendettement inférieure à 8 ans hors portage d'équipements structurants exceptionnels pour le territoire

### **BESOIN D'EMPRUNT prévisionnel sur 2018 :**

- Budget Principal : 7,5 millions €
- Budget Transport : 2,8 millions €
- Budget Assainissement : 936 167€ d'avances remboursables à 0% émanant de l'Agence de l'Eau

Aussi, le besoin de financement prévisionnel, tel que défini au 2° de l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (« 2°- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. ») s'établit de manière prévisionnelle et tous budgets confondus à 3,2M€.

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018  
BUDGET PRINCIPAL**

**I – LE BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL DANS SES GRANDES MASSES**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
Amortissements	7 557 122	Amortissements	2 671 861
Virement vers sect. Invest.	30 243 958		
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>63 140 816</b>	<b>Recettes Réelles</b>	<b>82 227 237</b>
		<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	<b>18 714 659</b>
	<b>100 941 896</b>		<b>100 941 896</b>
<hr/>			
Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
Amortissements	2 671 861	Virement de la sect. Fonct.	30 243 958
Opérations patrimoniales	50 000	Amortissements	7 557 122
		Opérations patrimoniales	50 000
<b>Résultat d'investissement N-1</b>	<b>5 478 666</b>	<b>Résultat de fonct. capitalisé N-1</b>	<b>15 409 363</b>
<b>Dépenses d'équipement N</b>	<b>27 038 400</b>	<b>Recettes d'équipement dt cessions</b>	<b>5 056 423</b>
<b>Dépenses d'équipement Reports N-1</b>	<b>11 220 153</b>	<b>Recettes d'équipement Reports N-1</b>	<b>1 289 456</b>
<b>Fonds de roulement</b>	<b>12 469 290</b>	<b>Autres ressources (FCTVA, TA, remb. Av.)</b>	<b>2 221 000</b>
<b>Remb. Capital de la dette</b>	<b>6 452 200</b>	<b>Besoin d'emprunt prévisionnel</b>	<b>7 500 000</b>
<b>Ligne de trésorerie et caution</b>	<b>3 013 805</b>	<b>Ligne de trésorerie et caution</b>	<b>3 013 805</b>
<b>Sub. équilibre budgets annexes</b>	<b>3 896 753</b>		
<b>Av. forfaitaire</b>	<b>50 000</b>		
	<b>72 341 128</b>		<b>72 341 128</b>

Après affectation des résultats de N-1 et intégration des reports, le budget primitif s'équilibre :

- en fonctionnement à 100 941 896 €
- en investissement à 72 341 128 €

**II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL**

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2018 s'élèvent à 82 227 237€, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et à 100 941 896€ en y incluant l'excédent de fonctionnement reporté de 2017 qui s'élève à 18 714 659€.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 63 140 816€.

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
<b>Charges à caractère général</b>	8 482 772	<b>Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>	18 714 659
<b>Reversements aux communes</b>	25 857 304	<b>Impôts et taxes</b> dt TH, TFB, TFFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR, FPIC, Taxe de séjour, droit de place, AC ...)	59 205 059
dt AC = 19 996 222€		<b>Dotations et subventions</b> (dt DGF, DCRTP, all. compensatrices)	18 620 498
dt DSC = 5 861 082€		<b>Autres ressources</b> (refacturation MAD, remb. Divers personnel, produits des domaines, remboursement sinistres, produits exceptionnels ...)	1 698 488
<b>Autres reversement de fiscalité</b> Prélèv. FPIC, dégrev. TASCOM	368 644		
<b>Charges brutes de personnel et frais assimilés</b>	14 630 992	<b>Reprises sur provisions</b>	31 332
<b>Versement subventions, SDIS et indemnités</b>	6 633 614		
dt subventions ass + MAD = 2 845 700€			
dt SDIS = 2 913 321€			
dt autres et indemnités = 874 594€			
<b>Charges financières</b> (intérêts dette)	2 353 215		
<b>Provisions pour risques</b>	30 000		
<b>Equilibre des budgets annexes* et autres</b>	4 784 275		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>63 140 816</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>98 270 036</b>

\* Subventions d'équilibre au fonctionnement des budgets annexes :

Budget Transport	1 971 237
Budget Ordures Ménagères	1 310 453
Budget Quartiers Vauban	602 170
Budget Balnéoludique	699 160

• **COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

En ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement du BP 2018, l'objectif fixé par la note de cadrage budgétaire était de contenir leur niveau à celui enregistré au BP 2017, et à périmètre constant :

	BP 2017	BP 2018
Charges à caractère général	7 728 010	8 482 772
Charges de personnel et assimilées	14 231 061	14 630 992
Indemnités et autres	816 651	874 594
Reversements aux communes	26 195 435	25 857 304
FPIC et autres reversements	559 292	368 644
Subventions Associations (ts bud. 3,002M€)	2 991 090	2 665 090
+ MAD	189 732	180 610
SDIS	2 882 437	2 913 321
Charges financières	2 646 816	2 353 215
Dépenses exceptionnelles	94 432	201 255
Sub. Budgets annexes	6 074 665	4 583 020
<i>Transport</i>	<i>2 937 200</i>	<i>1 971 237</i>
<i>Quartiers Vauban</i>	<i>530 900</i>	<i>602 170</i>
<i>Balnéoludique</i>	<i>1 085 110</i>	<i>699 160</i>
<i>Ordures ménagères</i>	<i>1 521 455</i>	<i>1 310 453</i>
Dotations aux provisions	29 226	30 000
<b>TOTAL</b>	<b>64 438 848</b>	<b>63 140 816</b>

Le BP 2018 est en baisse de -2% par rapport au BP 2017.

Cette baisse est imputable à la baisse des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes.

Néanmoins, si l'on retraite ces dépenses d'équilibre, la variation du total des autres postes de dépenses n'est que de +0.33%, étant précisé qu'un certain nombre de dépenses nouvelles ont été introduites au BP 2018 par rapport au BP 2017, comme notamment les dépenses liées à la compétence GEMAPI.

Ce point atteste de la maîtrise par la collectivité de ses dépenses réelles de fonctionnement.

Afin d'apprécier la variation de BP à BP de certains postes de dépenses, et en particulier la variation à la hausse des charges à caractère général et la variation à la baisse des subventions aux associations et des reversements aux communes, il convient de procéder à un certain nombre de retraitements.

	BP 2017	BP 2018	Variation
Charges à caractère général	7 728 010	8 482 772	9,77%
Reversements aux communes	26 195 435	25 857 304	-1,29%
Subventions Associations (hors MAD)	2 991 090	2 665 090	-10,90%
<b>TOTAL</b>	<b>36 914 535</b>	<b>37 005 166</b>	<b>0,25%</b>

Ces retraitements résultent de plusieurs évolutions :

- La prise de compétence GEMAPI qui a introduit au BP 2018, 117 000€ de dépenses de fonctionnement impactant les charges à caractère général. Ces dépenses nouvelles étant par ailleurs couvertes par la recette issue de la taxe GEMAPI (580 000€ de produits votés au titre de la taxe GEMAPI, pour le financement des dépenses de fonctionnement (charges à caractère général et charges de personnel) et d'investissement

- La création de l'Office de Tourisme Communautaire sous forme de SPL. Antérieurement, la Communauté Urbaine d'Arras versait 310 000€ de subvention à l'Office de tourisme de la Ville d'Arras. A compter de 2018, ce volume financier sera affecté aux prestations de services qui seront confiées à l'Office de Tourisme Communautaire. De même, la CLETC réunie en date du 30 novembre 2017 a évalué le transfert de charges relatif aux compétences « accueil et information des visiteurs » et « coordination des acteurs locaux du tourisme » pour un montant de 253 000€ qui vient ainsi en diminution du montant de l'Attribution de Compensation versée à la Ville d'Arras. Ce volume financier est ainsi réaffecté dans les charges à caractère général pour les prestations que la Communauté Urbaine d'Arras confie à l'Office de Tourisme Communautaire.

- L'arrivée à imposition de la chaufferie biomasse pour laquelle la Communauté Urbaine d'Arras a prévu au BP 2018 une dépense de 30 000€ au titre de la Taxe Foncière qui sera, conformément au contrat de Délégation de Service Public, refacturée au Délégataire. Une recette prévisionnelle de fonctionnement a donc été introduite au BP 2018 pour le même montant.

Ces retraitements ainsi opérés font apparaître s'agissant du poste des dépenses des charges à caractère général (Chapitre 011) une faible progression de BP à BP de + 0,45%.

	BP 2017	BP 2018	Ev ol.
<b>Chapitre 011 des charges à caractère général</b>	<b>7 728 010</b>	<b>8 482 772</b>	<b>9,77%</b>
<b>OT</b>			
Transfert flux (Sub. Chp.65)		-310 000	
Transfert flux (AC. Chp.014)		-253 000	
<b>GEMAPI</b>			
Compensée par une recette		-117 000	
<b>TF</b>			
<b>Chaufferie</b>			
Compensée par une recette		-40 000	
	<b>7 728 010</b>	<b>7 762 772</b>	<b>0,45%</b>

En ce qui concerne les dépenses de personnel et des frais assimilés, Il s'agit ici des dépenses brutes de personnel sans retraitement des éventuelles refacturations de personnel mis à disposition de certaines structures. Celles-ci évoluent sur le Budget Principal et de BP à BP de +2,81%. La masse salariale liée à la prise de la compétence obligatoire GEMAPI représente un coût de 135 330€ couvert en recette par la taxe

GEMAPI. Les dépenses de personnel retraitées du personnel affecté à la GEMAPI n'évoluent donc que de 1,8% de BP à BP (hors prise en compte des refacturations de personnel mis à disposition).

En ce qui concerne le FPIC (Fonds de péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), il convient de rappeler que la Communauté Urbaine d'Arras est bénéficiaire net en ce qui concerne ce dispositif. Elle est à la fois contributrice et bénéficiaire. En ce qui concerne sa contribution au dispositif et considérant que la Loi de Finances pour 2018 a fixé de manière pérenne l'enveloppe nationale à 1Mds€, soit identique à l'enveloppe de 2017, elle a été introduite au BP 2018 sur la base du montant réellement prélevé en 2017. Les prévisions réalisées au BP 2017 avaient introduit une baisse prévisionnelle plus importante que prévue eu regard aux redécoupages intercommunaux intervenus au 01/01/2017 et qui venaient rebattre les cartes des contributions au dispositif.

La contribution au contingent incendie (SDIS), qui constitue une dépense obligatoire, a été prévue au BP 2018 à hauteur de 2 913 321€ par application de la contribution par habitant votée par le SDIS pour 2018 (27,08€) à la population du territoire communautaire arrageois.

Les charges financières ont été prévues en baisse au BP 2018 du fait du désendettement opéré sur ce budget.

Enfin, en ce qui concerne les charges exceptionnelles autres que celles des subventions d'équilibre aux budgets annexes, celles-ci sont en hausse du fait de la prise en compte :

- D'une dépense 50 000€ prévue en cas d'indemnisation des commerçants pour perte de chiffres d'affaires consécutifs à une gêne occasionnée par des travaux réalisés par la CUA
- D'une dépense de 54 488€ au titre du protocole d'accord conclu avec les piscines d'Arras et Achicourt pour l'élargissement des créneaux horaires d'accès aux piscines consécutivement à la fermeture pour travaux du Centre Balnéoludique.

### • COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes de fonctionnement du budget principal sont composées majoritairement de ressources issues de la fiscalité locale. Il est rappelé que les taux de la fiscalité locale s'agissant des impôts ménages (TH, TFB, TFNB) et entreprises (CFE) n'enregistreront aucune évolution pour 2018 et ce pour la sixième année consécutive.

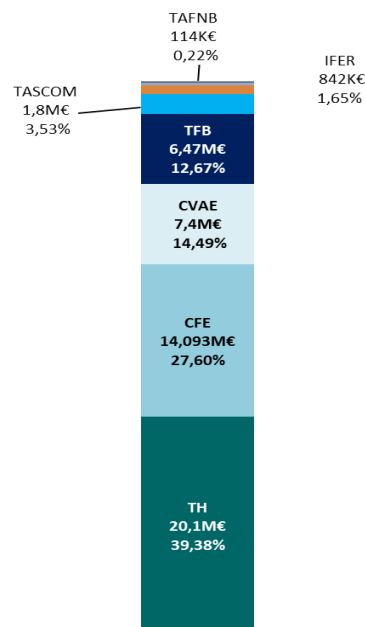
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>TH</b>	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	<b>16,53%</b>
<b>TF</b>	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	<b>5,77%</b>
<b>TFNB</b>	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	<b>11,45%</b>
<b>CFE</b>	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	<b>30,58%</b>

L'ensemble des produits fiscaux estimés sur 2018 dans le cadre du budget primitif ont été évalués en prenant en compte la revalorisation des bases cadastrales telle que définie par la progression de l'indice des prix à la consommation entre novembre 2016 et novembre 2017, soit par application du coefficient de 1.012 (1+1,2%).

Une évolution naturelle des bases fiscales évaluée à +0,4% s'agissant des bases ménages et à +1% s'agissant des bases entreprises (CFE) a également été prise en compte dans les prévisions de ressources fiscales pour 2018.

En ce qui concerne la TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales), son coefficient n'évoluera pas sur 2018, il restera à 1.15 (coefficient maxi possible de 1.2). Son montant sur 2018 a été prévu à hauteur de 1,8M€.

Les IFER (Imposition forfaitaire sur les Entreprises de Réseau) sont prévues à hauteur de 842K€.



A noter que consécutivement à la prise de compétence obligatoire au 01/01/2018 de la GEMAPI, la Communauté Urbaine d'Arras a institué à compter de cette même date, la taxe GEMAPI dont le produit voté pour 2018 a été défini à hauteur de 580 000€ pour financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement telles que prévues au BP 2018 et nécessaires à l'exercice de cette compétence.

Les autres ressources issues de la fiscalité, à savoir le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), les Allocations compensatrices et la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle), sont prévues en baisse en ce qui concerne la DCRTP et les Allocations compensatrices et de manière figée en ce qui concerne le FNGIR.

	BP 2018	Variation / BP 2018
FNGIR	5 934 976	0%
DCRTP	3 215 664	-10%
Allocations compensatrices	859 044	-4%

A noter que la Loi de Finances pour 2018 a intégré la DCRTP dans les variables d'ajustements qui chaque année subissent un coefficient de minoration, à l'instar des allocations compensatrices.

	DGF notifiée 2017	DGF Prév. 2018
Dot. d'intercommunalité	4 039 190	4 039 190
Dot. de compensation	10 254 850	9 949 236
<b>Total</b>	<b>14 294 040</b>	<b>13 988 426</b>

En ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement, celle-ci est prévue au BP 2018 à hauteur de 13 988 426€, en baisse par rapport à la DGF notifiée sur 2017. Cette prévision 2018 prend en compte la baisse estimée de -3% sur la part « Dotation de Compensation » afin de permettre tel que le prévoit la Loi de Finances pour 2018 la hausse de la DSR et de la DSU des communes.

La taxe de séjour a été prévue en 2018 à hauteur de 270 000€ comme en 2017.

Les autres ressources de ce budget pour près de 1,7M€ se répartissent entre des subventions de fonctionnement, des refacturations de masses salariales, des loyers, des redevances d'occupation du domaine public, des remboursements suite à sinistres ...

### • L'ÉPARGNE BRUTE PRÉVISIONNELLE

Rappel : l'épargne brute (ou CAF) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et opérations exceptionnelles.

Au budget primitif 2018, l'épargne brute prévisionnelle est de 16,41M€ en baisse par rapport à l'épargne brute enregistrée au CA 2017.

## III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Déficit investissement reporté N-1	5 478 666	Couverture du déficit N-1 + reports N-1 (1068)	15 409 363
Dépenses d'équipement (20,204,21,23,26,27,45)	27 038 400	Subventions d'investissement (024, 13,27,45)	5 056 423
Dépenses d'équipement reports N-1 (20,204,21,23,26,27)	11 220 153	Subventions d'investissement reports N-1	1 289 456
Equilibre des budgets annexes	3 896 753	Autres dotations (FCTVA, TLE/TA) et remb. Av. Remboursables)	2 221 000
<i>dont Equilibre budget Balnéo</i>	3 896 753		
FDR	12 469 290	Besoin prévisionnel d'emprunt	7 500 000
Remboursement du capital de la dette	6 452 200	Ligne de Trésorerie et caution	3 013 805
Ligne de Trésorerie et caution	3 013 805		
Avances forfaitaires	50 000		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>69 619 267</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>34 490 047</b>

### • COTE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'équipement prévues au Budget Principal s'élèvent à 27 038 400€ auxquelles s'ajoutent les reports en dépenses d'équipement de 11 200 153€ et l'équilibre en investissement du budget annexe Centre Balnéoludique pour 3 896 753€.

Le remboursement de l'annuité en capital de la dette est prévu à hauteur de 6 452 200€.

### • COTE RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes prévues au BP 2018 se répartissent notamment entre :

- des subventions d'équipement (dont prévision de cessions de patrimoine et remboursement d'avances consenties à des tiers) pour 5 056 423€.
- des ressources issues du FCTVA et de la Taxe d'aménagement (et autres) pour 2 221 000€

- des reports de recettes de N-1 pour 1 289 456€
- et le recours prévisionnel à l'emprunt pour 7 500 000€

Les dépenses et les recettes d'équipement prévues au BP 2018 (hors reports de N-1) se répartissent de la manière suivante :

COMMISSION 1 - RESSOURCES	DEPENSES	RECETTES
<b>Aide aux communes</b>	<b>965 000</b>	<b>100 000</b>
<i>Fonds de Concours</i>	965 000	
<i>Soutien aux communes</i>		100 000
<b>Ressources</b>	<b>297 000</b>	
<i>Agence France Locale</i>	211 000	
<i>Mobilier et matériel</i>	86 000	

COMMISSION 2 - ECONOMIE	DEPENSES	RECETTES
<b>Attractivité</b>	<b>500 000</b>	<b>84 000</b>
<i>Bassin d'eau plate et curage</i>	450 000	84 000
<i>Base nautique - Stade d'eaux vives</i>	50 000	
<b>Développement économique</b>	<b>1 023 800</b>	
<i>Boucle locale numérique</i>	257 000	
<i>Marchés aux bestiaux</i>	391 800	
<i>Aide à la création d'emplois</i>	200 000	
<i>Entretien des ZA, entretien bât. dom. Éco., tricar</i>	175 000	
<b>Formation Emploi</b>	<b>233 000</b>	<b>200 000</b>
<i>Soutien actions formations emplois</i>	128 000	
<i>Campus des Métiers -CESI</i>	80 000	
<i>Entretien bâtiment</i>	25 000	
<i>Remboursement Hospice Saint Pierre</i>		200 000
<b>Ressources</b>	<b>493 300</b>	
<i>Informatique et téléphonie</i>	493 300	
<b>Tourisme</b>	<b>48 000</b>	
<i>Mise en valeur du patrimoine communautaire</i>	48 000	

COMMISSION 3 - AMENAGEMENT	DEPENSES	RECETTES
<b>Aménagement</b>	<b>525 000</b>	<b>0</b>
<i>Elaboration PLUI</i>	293 000	0
<i>Zone de logement Broussais Dainville</i>	182 000	0
<i>Aménagement Val de Scarpe</i>	50 000	
<b>Mobilité</b>	<b>735 000</b>	<b>367 000</b>
<i>Schéma vélos</i>	735 000	367 000

COMMISSION 4 - HABITAT SOLIDARITE	DEPENSES	RECETTES
<b>Habitat CUA</b>	<b>1 507 065</b>	
<b>Habitat ETAT</b>	<b>1 612 886</b>	<b>1 617 389</b>
<b>Renouvellement urbain</b>	<b>1 710 163</b>	<b>1 419 634</b>
<i>ANRU</i>	1 595 000	1 409 634
<i>ANRU 2 - Résidence Baudimont Arras</i>	111 653	10 000
<i>Aménagement Tourelles Achicourt</i>	3 510	
<b>Solidarité Communautaire</b>	<b>100 000</b>	<b>120 000</b>
<i>Entretien espaces Gens du Voyage</i>	30 000	
<i>Entretien Domaine Social</i>	70 000	
<i>Aire d'accueil Dainville Achicourt</i>		120 000
<b>Tranquillité publique</b>	<b>80 000</b>	
<i>Vidéoprotection sites communautaires</i>	80 000	

COMMISSION 5 - DEVELOPPEMENT DURABLE	DEPENSES	RECETTES
<b>Aménagement</b>	<b>538 800</b>	<b>38 400</b>
<i>Entretien Poteaux et bouches incendie</i>	538 800	38 400
<b>Environnement</b>	<b>1 230 000</b>	<b>165 000</b>
<i>DIG Scarpe</i>	700 000	100 000
<i>SAGE Scarpe Amont</i>	250 000	65 000
<i>Faucardeur Berges de la Scarpe</i>	150 000	
<i>Plan Climat territorial</i>	80 000	
<i>Plan Boisement 8 sites maillage</i>	50 000	
<b>Transition énergétique</b>	<b>320 000</b>	
<i>Etude Transition énergétique</i>	170 000	
<i>Travaux d'amélioration de performances énergétiques</i>	150 000	

COMMISSION 6 - PATRIMOINE INFRASTRUCTURE	DEPENSES	RECETTES
<b>Formation - Emploi</b>	<b>980 000</b>	<b>100 000</b>
<i>Entretien Salle de sports (dt 615K€ Sainte Claire)</i>	980 000	100 000
<b>Habitat CUA</b>	<b>318 504</b>	
<i>Réserves foncières</i>	300 000	
<i>Résidence Nobel</i>	18 504	
<b>Infrastructures</b>	<b>8 542 882</b>	<b>225 000</b>
<i>Entretien des voiries et grosses réparations</i>	8 112 882	225 000
<i>Extension des cimetières</i>	180 000	
<i>Feux tricolores/géolocalisation renforcement réseaux</i>	200 000	
<i>Esplanade Val de Scarpe</i>	50 000	
<b>Ressources</b>	<b>3 218 000</b>	
<i>Ateliers Fourrière refuge</i>	2 625 000	
<i>Véhicules légers</i>	118 000	
<i>Accessibilité PMR (Bâtiments communautaires)</i>	200 000	
<i>Plateforme services</i>	50 000	
<i>Aménagement et entretien locaux CUA</i>	145 000	
<i>Bâtiment Aspremont</i>	80 000	
<b>Aménagement</b>	<b>2 060 000</b>	<b>620 000</b>
<i>Réserves foncières transversales</i>	1 700 000	120 000
<i>Aménagement Paysager - Catoire</i>	200 000	360 000
<i>Bâtiment base nautique</i>	160 000	
<i>Université- parking - Eaux pluviales Ag. de l'Eau</i>		140 000



**PRESENTATION SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018**  
**BUDGETS ANNEXES** (hors assainissement et eau)

**I – L'EQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES** (dont reports N-1 et affectation des résultats)

			Fonctionnement	Investissement	TOTAL
BATIMENT	Dépenses	Ordre	682 181	104 203	786 384
		Réel	<b>334 190</b>	<b>697 758</b>	<b>1 031 948</b>
	Recettes	Ordre	84 203	702 181	786 384
		Réel	<b>932 168</b>	<b>99 780</b>	<b>1 031 948</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
ZAC	Dépenses	Ordre	14 422 117	15 303 938	29 726 055
		Réel	<b>4 634 947</b>	<b>0</b>	<b>4 634 947</b>
	Recettes	Ordre	15 303 938	14 422 117	29 726 055
		Réel	<b>3 753 126</b>	<b>881 821</b>	<b>4 634 947</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
QUARTIERS VAUBAN	Dépenses	Ordre	269 109	50 000	319 109
		Réel	<b>373 561</b>	<b>3 458 052</b>	<b>3 831 613</b>
	Recettes	Ordre	0	319 109	319 109
		Réel	<b>642 670</b>	<b>3 188 943</b>	<b>3 831 613</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TRANSPORT	Dépenses	Ordre	1 929 399	1 370 182	3 299 581
		Réel	<b>11 910 825</b>	<b>6 224 590</b>	<b>18 135 415</b>
	Recettes	Ordre	587 349	2 712 232	3 299 581
		Réel	<b>13 252 875</b>	<b>4 882 540</b>	<b>18 135 415</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
CENTRE BALNEO LUDIQUE	Dépenses	Ordre	917 093	1 847 449	2 764 542
		Réel	<b>910 682</b>	<b>7 311 084</b>	<b>8 221 766</b>
	Recettes	Ordre	1 121 115	1 643 427	2 764 542
		Réel	<b>706 660</b>	<b>7 515 106</b>	<b>8 221 766</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
ORDURES MENAGERES	Dépenses	Ordre	0	0	0
		Réel	<b>14 054 000</b>	<b>0</b>	<b>14 054 000</b>
	Recettes	Ordre	0	0	0
		Réel	<b>14 054 000</b>	<b>0</b>	<b>14 054 000</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'ensemble des budgets annexes est équilibré.

**II – LES OPERATIONS D'EQUIPEMENT PREVUES AU BP 2018**

Sur les budgets annexes, hors assainissement et eau, le montant des dépenses et des recettes d'équipement s'élève respectivement à 14 093 388€ en dépenses pour 1 942 093€ de ressources d'équipement (cofinancements + cessions).

BUDGET BATIMENT	DEPENSES	RECETTES
<b>Développement économique</b>	<b>55 000</b>	
Adrianor	25 000	
Samada	10 000	
Bat des trois parallèles	10 000	
Bat 4 - Ordinaire	10 000	

BUDGET ZAC	DEPENSES	RECETTES
<b>Développement économique</b>	<b>2 629 000</b>	<b>934 936</b>
ZI EST	1 050 000	
Zone activité Thélus	650 000	70 000
Artoipole II	450 000	
Actiparc	349 000	522 176
Bonnettes		342 760
Mail des Rosati	100 000	
Val de Scarpe II	30 000	

<b>BUDGET BALNEO</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Attractivité</b>	<b>4 419 065</b>	
<i>Travaux Centre baléno ludique</i>	<i>4 419 065</i>	

<b>BUDGET QUARTIERS VAUBAN</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Aménagement</b>	<b>1 282 723</b>	<b>949 157</b>
<i>BAT 5 - LES ARCHERS</i>	<i>85 000</i>	
<i>Restauration de la Chapelle</i>	<i>422 723</i>	<i>94 099</i>
<i>Citadelle Bâtiment divers</i>	<i>300 000</i>	
<i>Voiries et réseaux divers</i>	<i>315 000</i>	
<i>Reconquête Pôle Militaire dt réfection remparts</i>	<i>160 000</i>	<i>612 500</i>
<i>Requalification phase 2</i>		<i>242 558</i>

<b>BUDGET TRANSPORT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Ressources</b>	<b>5 100</b>	
<i>Agence France Locale</i>	<i>5 100</i>	
<b>Transport</b>	<b>5 702 500</b>	<b>58 000</b>
<i>Aménagement du domaine public</i>	<i>766 000</i>	<i>58 000</i>
<i>Matériel de transport</i>	<i>3 571 500</i>	
<i>Travaux bâtiment</i>	<i>1 365 000</i>	

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018  
BUDGET ASSAINISSEMENT**

**I – LE BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DANS SES GRANDES MASSES**

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses d'ordre			Recettes d'ordre		
Amortissements	1 723 588		Amortissements	297 382	
Virement vers investissement	2 821 433				
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>962 567</b>		<b>Recettes Réelles</b>	<b>3 485 064</b>	
			<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	<b>1 725 142</b>	
	<b>5 507 588</b>	<b>=</b>		<b>5 507 588</b>	
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses d'ordre			Recettes d'ordre		
Amortissements	297 382		Virement de la sect. Fonctionnement	2 821 433	
Opérations patrimoniales	50 000		Amortissements	1 723 588	
<b>Résultat d'investissement N-1</b>	<b>76 484</b>		Opérations patrimoniales	50 000	
Dépenses d'équipement N	4 734 700		<b>Résultat de fonctionnement capitalisé N-1</b>	<b>928 034</b>	
Dépenses d'équipement Reports N-1	930 240		<b>Recettes d'équipement</b>	<b>1 044 473</b>	
Avances Forfaitaires	50 000		Recettes d'équipement Reports N-1	78 690	
<b>Remb. Capital de la dette</b>	<b>1 443 579</b>		Avances Remb. Agence Eau	936 167	
	<b>7 582 384</b>	<b>=</b>	Besoin d'emprunt prévisionnel	0	
				<b>7 582 384</b>	

Après affectation des résultats et intégration des reports issus de N-1, le budget primitif 2018 s'équilibre :

- en fonctionnement à 5 507 588€
- et en investissement à 7 582 384€

**II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2018 s'élèvent à 3 485 064€, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et à 5 210 207 € en prenant en compte de résultat de fonctionnement de N-1 pour 1 725 142€. Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au BP 2018 s'élèvent à 962 567€.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
<u>Charges à caractère général</u>	271 600	<u>Excédent de fonctionnement reporté de N-1</u>	1 725 142
<u>Charges de personnel et frais assimilés</u>	218 202	<u>Vente de produits fabriqués, prestations de services...</u>	3 014 064
<u>Autres charges de gestion courante</u>	19 614	<u>Subventions d'exploitations</u>	430 000
<u>Charges financières (intérêts dette)</u>	368 076	<u>Autres produits de gestion courante</u>	41 000
<u>Charges exceptionnelles</u>	75 000		
<u>Provisions</u>	10 075		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>962 567</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>5 210 207</b>

• **COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Pour 2018, les dépenses prévisionnelles en fonctionnement se répartissent majoritairement entre des charges à caractère général correspondant principalement à des dépenses pour les contrôles de conformité, à des taxes foncières, à des taxes hydrauliques et aux intérêts de la dette.

- **COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent entre des ventes de produits fabriqués composées notamment de la surtaxe assainissement prévue à hauteur de 2 381 400€, la Prime pour le Financement de l'Assainissement Collectif prévue à hauteur de 487 664€ et des subventions d'exploitation émanant principalement de l'Agence de l'Eau au titre de la surprime d'épuration prévue à hauteur de 430 000€. Les autres produits de gestion courante correspondent à la redevance pour frais de conformité payée par le délégataire conformément au contrat de DSP (Délégation de Service Public).

- **L'EPARGNE BRUTE PREVISIONNELLE**

Rappel : l'épargne brute (ou CAF) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et opérations exceptionnelles.

Au budget primitif 2018, l'épargne brute prévisionnelle est de 2,52 M€

### **III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>RECETTES REELLES</b>	
<u>Déficit investissement reporté N-1</u>	76 484	<u>Couverture du déficit N-1 + Reports N-1 (1068)</u>	928 034
<u>Dépenses d'équipement (20.21.23.26.4581)</u>	4 734 700	<u>Subventions d'investissement et opérations cpte de tiers</u>	1 044 473
<u>Dépenses d'équipement reporté de N-1 (20.21.23.26.4581)</u>	930 240	<u>Subventions d'investissement reporté N-1</u>	78 690
		<u>Avances remboursables (Agence de l'Eau)</u>	936 167
<u>Remboursement du capital de la dette</u>	1 443 579	<u>Besoin prévisionnel d'emprunt</u>	0
<u>Avances forfaitaires</u>	50 000		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>7 235 003</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>2 987 363</b>

- **COTE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les dépenses d'équipement, hors reports, sont prévues à hauteur de 4 734 700€.

L'annuité du remboursement du capital de la dette est inscrite pour un montant de 1 443 579€.

- **COTE RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les ressources d'investissement de ce budget se répartissent entre :

- des subventions d'équipements pour 1 044 473€ (hors reports)
- et des avances remboursables consenties par l'Agence de l'Eau pour 936 167€

Liste des opérations d'équipement et autres prévues au budget assainissement en 2018 :

<b>COMMISSION 1 - RESSOURCES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Ressources</b>	<b>40 600</b>	
<i>Agence France Locale</i>	40 600	

<b>COMMISSION 5 - ASSAINISSEMENT</b>	<b>4 694 100</b>	<b>1 044 473</b>
<b>Assainissement</b>	<b>4 694 100</b>	<b>1 044 473</b>
<i>Réalisation d'ouvrages</i>	2 730 000	530 144
<i>Travaux de collecteurs</i>	1 710 500	381 779
<i>Délégation pour raccordement aux réseaux</i>	90 000	90 000
<i>Travaux de branchements</i>	83 300	
<i>Etudes</i>	58 300	29 550
<i>Terrains</i>	22 000	13 000

## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

### BUDGET EAU

#### I – LE BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET EAU DANS SES GRANDES MASSES

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>Recettes d'ordre</b>	
	Amortissements	533 052	Amortissements	62 347
	Virement vers investissement	1 819 916		
	<b>Dépenses Réelles</b>	<b>381 405</b>	<b>Recettes Réelles</b>	<b>1 536 187</b>
			<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	<b>1 135 839</b>
	<b>2 734 373</b>	<b>=</b>	<b>2 734 373</b>	
SECTION D'INVESTISSEMENT	<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>Recettes d'ordre</b>	
	Amortissements	62 347	Virement de la sect. Fonctionnement	1 819 916
	Opérations patrimoniales	50 000	Amortissements	533 052
			Opérations patrimoniales	50 000
			<b>Excédent investissement N-1</b>	<b>484 288</b>
			<b>Résultat de fonctionnement capitalisé N-1</b>	<b>333 549</b>
	<b>Dépenses d'équipement N</b>	<b>1 066 603</b>	<b>Recettes d'équipement</b>	<b>134 803</b>
	<b>Dépenses d'équipement Reports N-1</b>	<b>817 837</b>	<b>Recettes d'équipement Reports N-1</b>	<b>0</b>
	<b>FDR</b>	<b>998 822</b>		
	<b>Remb. Capital de la dette</b>	<b>310 000</b>	<b>Besoin d'emprunt prévisionnel</b>	<b>0</b>
Avances Forfaitaires	50 000			
	<b>3 355 608</b>	<b>=</b>	<b>3 355 608</b>	

Après affectation des résultats et intégration des reports de N-1, le budget primitif 2018 s'équilibre :

- en fonctionnement à 2 734 373€
- et en investissement à 3 355 608€.

#### II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2018 s'élèvent à 1 536 187€, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et à 2 672 026€ excédent reporté de N-1 compris. Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au BP 2018 s'élèvent à 381 405€.

FONCTIONNEMENT			
	<u>DEPENSES REELLES</u>		<u>RECETTES REELLES</u>
<u>Charges à caractère général</u>	95 810	<u>Excédent de fonctionnement reporté de N-1</u>	1 135 839
<u>Charges de personnel et frais assimilés</u>	79 735	<u>Vente de produits fabriqués, prestations</u> (dt surtaxe eau)	1 356 621
<u>Autres charges gestion de courante</u>	1 000		
<u>Charges financières</u> (intérêts dette)	81 381	<u>Autres produits de gestion courante</u>	65 087
<u>Charges exceptionnelles</u>	123 479	<u>Produits exceptionnels</u>	114 479
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>=</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>
	<b>381 405</b>		<b>2 672 026</b>

- COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Pour 2018, les dépenses prévisionnelles en fonctionnement se répartissent majoritairement entre des charges courantes correspondant à des taxes foncières, des dépenses de personnel et des intérêts de la dette. Les charges exceptionnelles correspondent notamment à des reversements de subventions émanant de l'agence de l'eau d'un montant de 114 479€ pour lesquels une recette du même montant est prévue en produits exceptionnels.

- **COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent entre des ventes de produits fabriqués et des produits exceptionnels évoqués précédemment.

Parmi les ventes de produits fabriqués figurent la part surtaxe eau revenant à la CUA prévue à hauteur de 1 174 745€ ainsi que les ressources liées à la location des compteurs d'eau par le délégataire pour 181 873€.

- **L'EPARGNE BRUTE EN HAUSSE**

Le BP 2018 fait ressortir une épargne brute prévisionnelle de 1,04M€.

### **III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>RECETTES REELLES</b>	
		<u>Excédent d'investissement reporté</u>	484 288
		<u>Couverture du déficit N-1 et reports N-1 (1068)</u>	333 549
<u>Dépenses d'équipement (20.204.21.23.45)</u>	1 066 603	<u>Subventions d'équipement</u>	134 803
<u>Dépenses d'équipement reports N-1 (20.204.21.23)</u>	817 837	<u>Subventions d'équipement reports N-1</u>	0
<u>FDR</u>	998 822		0
<u>Remboursement du capital de la dette</u>	310 000	<u>Besoin prévisionnel d'emprunt</u>	0
<u>Avances forfaitaires</u>	50 000		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>3 243 261</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>952 640</b>

- **COTE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les dépenses d'équipement, hors reports de dépenses d'équipement de N-1, sont prévues à hauteur de 1 066 603€.

L'annuité du remboursement du capital de la dette a été enregistrée à 310 000€.

- **COTE RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les ressources d'investissement de ce budget correspondent à des subventions d'équipement pour 134 803€.

L'équilibre de la section d'investissement est opéré sans recours à l'emprunt.

Liste des opérations d'équipement et autres prévues budget eau en 2018 :

<b>COMMISSION 1 - RESSOURCES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Ressources</b>	<b>5 700</b>	
Agence France Locale	5 700	

<b>COMMISSION 5 - EAU</b>	<b>1 060 903</b>	<b>134 803</b>
<b>Eau</b>	<b>1 060 903</b>	<b>134 803</b>
Travaux de conduite	514 803	14 803
Réservoirs et château d'eau	300 000	
Travaux DUP sur ouvrages neufs	205 000	47 000
Etudes	30 000	0
Terrains	11 000	0
Indemnités servitudes	100	
Travaux DUP sur ouvrages existants	0	73 000

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018**  
**BUDGETS CONSOLIDES**  
**DEPENSES D'EQUIPEMENT DONT REPORTS DE N-1**

	DEPENSES			RECETTES		
	REPORTS N-1	BP 2018	TOTAL 2018	REPORTS N-1	BP 2018	TOTAL 2018
BUDGET PRINCIPAL	11 220 153	27 038 400	38 258 552	1 289 456	5 056 423	6 345 879
BUDGET BATIMENT	16 293	55 000	71 293			0
BUDGET ZAC	1 375 266	2 629 000	4 004 266	700 000	934 936	1 634 936
BUDGET CENTRE BALNEOLUDIQUE	2 892 019	4 419 065	7 311 084			0
BUDGET QUARTIERS VAUBAN	1 581 325	1 282 723	2 864 048	533 574	949 157	1 482 731
BUDGET TRANSPORT	463 859	5 707 600	6 171 459		58 000	58 000
BUDGET ASSAINISSEMENT	930 240	4 734 700	5 664 940	78 690	1 044 473	1 123 163
BUDGET EAU	817 837	1 066 603	1 884 440		134 803	134 803
<b>TOTAL</b>	<b>19 296 991</b>	<b>46 933 091</b>	<b>66 230 081</b>	<b>2 601 719</b>	<b>8 177 791</b>	<b>10 779 511</b>

En y incluant les reports de N-1, le budget primitif de l'exercice 2018 enregistre 66,2 M€ de dépenses d'équipement dont 19,3 M€ de reports issus de N-1. En ce qui concerne les recettes, celles-ci sont prévues à hauteur de 10,8M€ dont 2,6M€ de reports issus de 2017.